



Rétrospective

# L'année 2021 dessinée par Cambon

Dossier réalisé par Alison Pelotier, Christine Dézert et Pierre Garcia

“

Toutes les semaines, Michel Cambon croque les sujets d'actualité agricole avec un brin d'humour et beaucoup de perspicacité. Nous vous proposons de revenir sur les moments marquants de l'année 2021 à partir d'une sélection des dessins publiés.

Janvier

VŒUX / Une nouvelle année dans l'incertitude de la pandémie de Covid-19



Dans son habituelle allocution télévisée du 31 décembre, Emmanuel Macron accorde une large place à la pandémie de Covid-19. Le 27, il venait de lancer la campagne de vaccination, destinée d'abord aux résidents d'Ehpad. Faute de vaccins disponibles, la vaccination prend du retard dans l'Hexagone. Elle s'étend le 18 janvier à tous les plus de 75 ans mais à la fin du mois, seulement 1,5 million de Français ont reçu leur première dose. La France se trouve à ce moment précis au cœur de la deuxième vague de l'épidémie. L'apparition

de nouveaux variants plus contagieux oblige le gouvernement à imposer le 16 janvier un couvre-feu généralisé à 18 heures et à renforcer ses contrôles aux frontières. Longtemps espérée pour le 20 janvier, la réouverture des bars et restaurants est finalement reportée au 19 mai. Un an plus tard, plus de 76 % des Français ont reçu deux doses de vaccin et la campagne de vaccination pour la troisième dose s'intensifie avec l'annonce de la transformation du pass sanitaire en pass vaccinal. ■

”

Février

POLÉMIQUE / La viande persona non grata dans les cantines lyonnaises



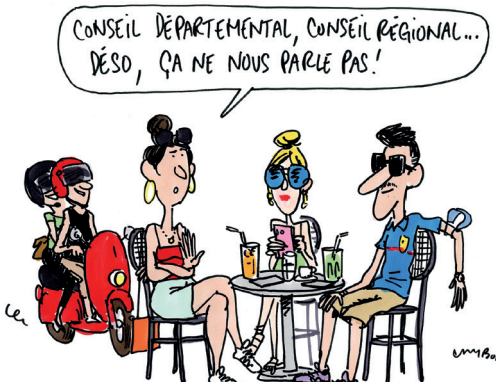
Dans un e-mail adressé aux élus d'arrondissements, Stéphanie Léger, adjointe en charge de l'Éducation à la mairie de Lyon, annonce le 15 février la mise en place d'un « menu unique sans viande pour pouvoir servir plus rapidement les élèves et fluidifier les repas » à compter du 22 février. L'objectif invoqué : assurer un service équivalent malgré le nouveau protocole sanitaire contre la Covid-19 imposant une distanciation de deux mètres en restauration scolaire. La polémique devient nationale, beaucoup y voyant une dérive anti-viande du maire Grégory Doucet (EELV). Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, réagit, exhortant les élus écologistes à ne pas mettre « de l'idéologie dans l'assiette de nos enfants ». La viande ne revient que progressivement dans les cantines lyonnaises à partir du 26 avril. Récemment, Grégory Doucet a de nouveau été pointé du doigt après avoir décidé de supprimer la foie gras de ses réceptions officielles, à l'image d'autres villes écologistes comme Strasbourg ou Grenoble. ■

Juin

ÉLECTIONS / L'abstention bat des records

Initialement prévues en mars 2021, les élections régionales et départementales sont finalement reportées aux 20 et 27 juin 2021, en raison de l'épidémie de Covid-19. Le vote s'organise avec un protocole sanitaire particulier pour minimiser les risques de contamination. Manque d'intérêt pour ces élections ou peur de la Covid-19, le premier choix des Français est l'abstention. Le taux de participation pour le premier tour est de 33,32 % pour les élections départementales et de 33,28 % pour les régionales. Au second tour, seuls 34,36 % des électeurs se déplacent pour les élections départementales et 34,69 % pour les régionales. En Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez accède à un deuxième mandat à la tête de la Région et maintient Jean-Pierre Taite comme vice-président délégué à l'agriculture. En Drôme, la liste conduite par Marie-Pierre Mouton remporte les élections. La présidente sortante renouvelle donc son mandat. ■

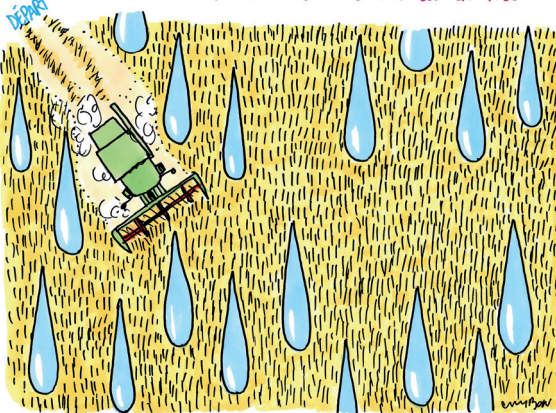
ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : LES JEUNES SE SONT MASSIVEMENT ABSTENUS AU PREMIER TOUR



Juillet

MÉTÉO / Des moissons compromises par la pluie

JEU DE L'ÉTÉ : AIDEZ CET AGRICULTEUR À MOISSONNER SON CHAMP EN PASSANT ENTRE LES GOUTTES



Mars

MANIFESTATION / Les agriculteurs dans la rue pour des prix justes

7 DES PRIX PAS DES MERCI'S MOBILISATION DU 25 MARS



À l'appel des principales organisations syndicales, des milliers d'agriculteurs investissent le jeudi 25 mars les rues de Lyon (Rhône) et Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Dans le cadre de cette journée régionale de mobilisation, il s'agit de faire pression sur le gouvernement pour obtenir une modification de la loi Egalim afin d'indexer les prix agricoles sur les coûts de production, de garantir une traçabilité totale de l'origine des produits alimentaires et d'assurer un contrôle strict du respect des règles par les enseignants de distribution. Le hashtag #desprixpasdesmercis devient rapidement viral sur les réseaux sociaux. Il souligne l'exaspération d'une profession qui a travaillé dur malgré la crise de la Covid-19 sans en percevoir les fruits. Le 4 mai, une proposition de loi du député LREM Grégory Besson-Moreau met sur la table des moyens plus contraignants pour protéger la rémunération des agriculteurs. Cette loi, dite Egalim 2, est définitivement adoptée le 14 octobre. ■

Avril

GEL / Coup de froid sur les vignes et les vergers

SALE PÉRIODE POUR LA VITICULTURE ET L'ARBORICULTURE



Du 6 au 8 avril, les vignes et vergers français sont touchés par trois nuits de gel intense. Par endroits, la température frôle les -10 °C. Les dégâts se révèlent considérables avec 81 départements touchés. En pêches, nectarines et abricots, la récolte chute de plus de 40 % par rapport à 2020. Pour les fruits à pépins et les cerises, elle est annoncée de 50 à 60 % en dessous de l'exercice précédent. En viticulture, les dégâts sont également importants avec une récolte 30 % plus faible qu'en 2020. Les cultures de betterave, colza, lin et houblon sont également impactées. Le 17 avril, le Premier ministre, Jean Castex, annonce un plan d'aides de plus d'1 milliard d'euros : mise en place d'un fonds d'urgence, année blanche pour les cotisations sociales, instauration d'un prêt garanti par l'État ou encore prise en charge de mesures de chômage partiel. Les indemnités de compensation des pertes commencent à être versées à l'automne et s'échelonnent jusqu'au premier semestre 2022. ■

Mai

COVID-19 / Il souffle comme un vent de liberté retrouvée

LES TERRASSES ROUVRENT



L'arrivée du mois de mai redonne un peu de baume au cœur des Français avec la levée progressive des restrictions liées à la pandémie de coronavirus. L'accélération de la campagne de vaccination permet au gouvernement d'envisager une réouverture progressive des lieux recevant du public. Ainsi, le 3 mai 2021, les attestations de déplacements en journée sont supprimées et les déplacements au-delà d'un rayon de 10 km sont autorisés à nouveau. À cette date également, les collégiens et lycéens retournent en cours dans des classes en demi-jauges. Au 19 mai 2021, le couvre-feu est décalé à 21 h mais les rassemblements de plus de dix personnes restent interdits. Fermés depuis le 30 octobre 2020, les cafés et restaurants sont de nouveau autorisés à servir leurs clients, mais en extérieur, avec une bonne aération et autour de tables de six personnes maximum. La vie reprend aussi dans les cinémas, les théâtres ou dans les musées avec des jauges là aussi. La levée des restrictions va se poursuivre progressivement en juin. ■

Août

FEU / Le Var dévasté par un incendie

On se souviendra de ce mois d'août 2021, marqué par un incendie dévastateur dans le Var. Un feu de forêt se déclenche le lundi 16 août sur une aire d'autoroute de la commune de Gonfaron et se propage dans l'arrière-pays du golfe de Saint-Tropez. Après plusieurs jours de lutte acharnée contre les flammes, les pompiers réussissent enfin à maîtriser le feu le 23 août. Le bilan est lourd, deux morts sont à déplorer, le feu a parcouru 8 100 hectares et brûlé 7 100 hectares de forêt, de vignes et de garrigue, dévastant notamment près de la moitié de la réserve nationale naturelle de la plaine des Maures. Cet incendie, en plein cœur de l'été, dans un département très touristique, nécessite l'évacuation de quelque 10 000 personnes. Le bilan est également très lourd pour les producteurs de rosé de Provence à l'approche des vendanges. Certains viticulteurs voient leur matériel ou hangars réduits en cendres. Cet incendie est le plus important dans le Var et autour de la Méditerranée depuis plus de trente ans. ■

LES VENDANGES DE PLUS EN PLUS PRÉCOCES

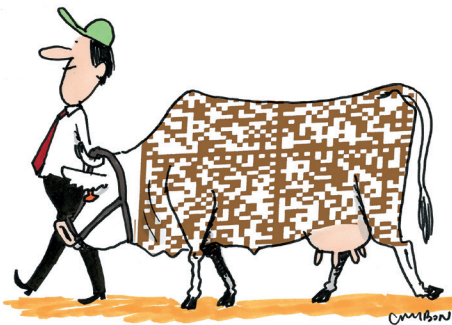


Septembre

ÉVÈNEMENT / Le grand retour des salons sans animaux

Après plus d'un an d'annulation de foires et salons, le mois de septembre 2021 marque la reprise des grands rassemblements agricoles, très attendue par la profession, à commencer par Terres de Jim organisé par Jeunes agriculteurs, du 10 au 12 septembre à Corbières (Alpes-de-Haute-Provence). Quelques jours plus tard, du 14 au 17 septembre, c'est le Space qui s'installe à nouveau à Rennes (Ille-et-Vilaine), un salon qui aura lieu en présentiel les deux premiers jours puis en version digitale le dernier jour. En Auvergne-Rhône-Alpes, le très attendu Tech & Bio ouvre le bal des salons régionaux du 21 au 23 septembre. Le pass sanitaire s'invite, lui aussi, à l'entrée de l'évènement pour éviter la naissance de nouveaux clusters. Même cas de figure pour le Sommet de l'élevage du 5 au 8 octobre à la Grande halle d'Auvergne de Cournon (Puy-de-Dôme). À l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire, marqué par l'agrandissement du site avec la seconde halle et la mise en place d'un jour supplémentaire, le mardi, le port du masque n'est pas pour autant obligatoire et laissé à l'appréciation de chacun. Aucune jaugé n'est imposée et la restauration sur les stands est sans condition. ■

REPRISE DES FOIRES ET SALONS (PASS SANITAIRE EXIGÉ)

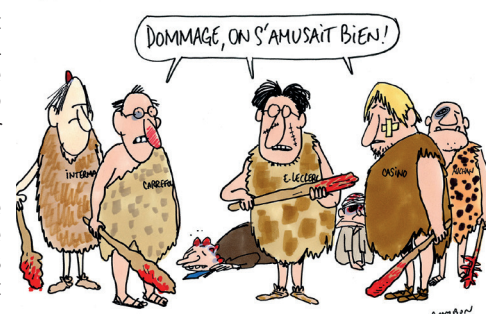


Octobre

LÉGISLATION / La loi Egalim 2 est promulguée

Le 18 octobre 2021, la loi Egalim 2 est promulguée et paraît dès le lendemain au Journal officiel. La profession agricole ne trouve pas satisfaction dans l'application de sa « petite sœur », la loi Egalim du 30 octobre 2018, issue des États généraux de l'alimentation, qui avait notamment encadré les promotions et relevé le seuil de vente à perte des produits agricoles au sein de la chaîne de distribution. « Nous faisons face à trop de contournements de la loi Egalim, il nous faut la renforcer afin que s'organise un système où la valeur doit revenir, pour une juste part, à celles et ceux qui produisent, commercialisent et distribuent », concordent à dire les professionnels. La loi Egalim 2 prévoit qu'entre un agriculteur et son premier acheteur, les contrats écrits pluriannuels (deux ans minimum) deviennent la norme et comportent une formule de révision automatique des prix, se basant sur « un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts ». Cette obligation s'appliquera au plus tard début 2023, et plus tôt pour certaines productions, comme la viande bovine. La part de la matière première agricole sera « sanctuarisée », et ne pourra pas être négociée par les distributeurs. ■

AVEC EGALIM2 EST-CE LA FIN DE LA GUERRE DES PRIX?



Novembre

PRÉDATION / L'État s'engage à recompter les loups

C'est l'actualité majeure de ce mois de novembre. Après l'annonce officielle du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, au Grand-Bornand (Haute-Savoie), à l'occasion du Congrès national des élus de montagne (Anem), le 22 octobre, l'État s'engage à recompter les loups. Face à la prolifération du prédateur non seulement dans les massifs mais aussi de plus en plus à proximité des plaines, les éleveurs demandent que les données des fédérations de chasse et des lieutenants de louterie puissent être prises en compte dans ce nouveau comptage dont on ne connaît pas encore à ce jour la méthodologie précise. De quelle manière ces nouveaux chiffres vont-ils être pris en compte et « intégrés » au réseau officiel loup-lynx de l'OFB ? Pour mémoire, début juillet, en signe de protestation, les éleveurs avaient quitté le Comité loup. Bernard Mogenet, éleveur et président de la FDSEA des Savoie, avait souhaité rouvrir ensuite le dialogue avec le ministre. Le comptage des loups devrait donc être affiné en 2022. Officiellement, à la sortie de l'hiver 2020-2021, l'OFB estime que 624 loups sont présents sur le territoire national contre 580 en 2019. Un chiffre sous-estimé pour les éleveurs qui le contestent et font reposer beaucoup d'espoir dans la prise en compte de cette nouvelle méthodologie, à leurs yeux plus transparente, dès la prochaine campagne de comptage. ■

POUR DORMIR TRANQUILLE, JULIEN DENORMANDIE VEUT RE-COMPTER LES LOUPS



Décembre

RECENSEMENT / Baisse de 100 000 exploitations en dix ans

À l'occasion du dernier recensement agricole, présenté le 10 décembre par Julien Denormandie, quelques chiffres marquants ressortent. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 21 % en France, passant de 490 000 en 2010 à 389 000 en 2020. Une baisse toutefois moins importante comparée à la période 2000-2010. L'indicateur clé à retenir est le nombre d'exploitants de moins de 40 ans « qui est stable (20 %) d'un recensement à l'autre, ce qui prouve l'attractivité du métier », affirme le ministre de l'Agriculture. Conséquence directe de cette dernière baisse : le nombre de chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs se contracte aussi, passant de 604 000 en 2010 à 496 000 en 2020. En Auvergne-Rhône-Alpes, les tendances sont très proches de celles observées à l'échelon national. Troisième région agricole française avec 48500 exploitations en 2020, une baisse de 14 200 exploitations a été constatée entre 2010 et 2020. Depuis 1970, la région a perdu trois exploitations sur quatre. ■

RECENSEMENT AGRICOLE : MOINS D'AGRICULTEURS MAIS DES EXPLOITATIONS PLUS GRANDES

